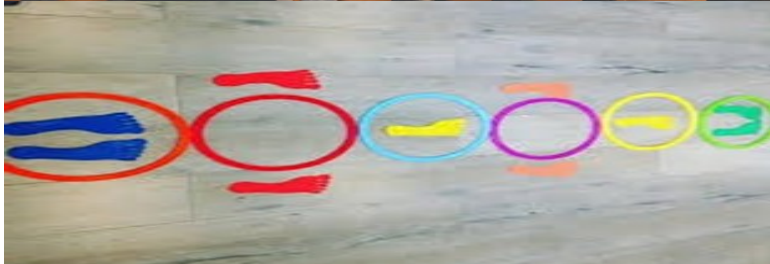


OCTOBRE 2017 - NUMÉRO 35

# Du côté de l'algèei

P 16

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2017  
AVEC LA PARTICIPATION DE DINSLAKEN



P 25

5<sup>ème</sup> REMISE DES  
ATTESTATIONS DE  
COMPÉTENCES

P 4

DOSSIER :  
« LES PARCOURS »





## Le mot de la Présidente...

Les mois d'été soumis à une météo contrastée sont déjà passés et je vous souhaite à tous une bonne rentrée.

Je voudrais revenir sur l'assemblée générale fin juin. C'est un moment essentiel de la vie de notre association. Nous y rendons compte de l'activité de l'année passée, de la gestion générale et nous exposons les projets de l'année à venir.

Depuis quelques années, nous avons décidé de faire participer à ce moment formel et statutaire, l'ensemble des professionnels et des résidents, jeunes et adultes. C'est devenu la fête de l'association.

Je remercie au nom du conseil d'administration tous les professionnels et les équipes qui pendant des mois œuvrent à la réussite de cette belle journée : ceux qui décoorent les salles avec beaucoup de goût et d'ingéniosité, ceux qui concoctent pour plus de deux cents personnes un savoureux repas ; enfin, ceux qui accompagnent les enfants et adultes dans leurs prestations artistiques.

Cette année nos amis allemands ont participé à la fête. Ils nous ont entraînés dans un tourbillon musical où nous avons tous dansé.

Il est vrai que la taille de l'association ne permet pas de faire participer physiquement toutes les personnes, professionnels, résidents et familles qui constituent l'ALGEEI ; nous réfléchissons à trouver un moyen, peut-être par retransmission, à y remédier.

Déjà, en cette rentrée, les résidents pensent à l'éventuel numéro qu'ils présenteront l'an prochain. Ceux que j'ai rencontrés me parlent de cette journée future avec enthousiasme...

Je voudrais terminer mon propos en citant un philosophe du siècle des Lumières qui disait « j'ai décidé d'être heureux car c'est bon pour la santé ». À l'an prochain donc pour une nouvelle journée de fête...

**Danièle BONADONA**

N° 35  
Octobre 2017

P 2 : Le mot de la Présidente

### Rencontre avec...

P 3 : Alexandra DA CRUZ

### Dossier

P 4 : « les parcours »

### La vie des établissements

P 16 : assemblée générale 2017

P 19 : interview Jorg CLAAËN

P 21 : le développement durable - Changement de direction

P 22 : inauguration Récahort

P 23 : première Pierre et 50 ans de Castille

P 24 : goûter au CAMSP de Marmande

P 25 : 5ème remise des attestations de compétences  
Les petits des trois ponts à Arcachon

P 26 : bilan Duoday 2017

P 27 : la protection juridique à destination des jeunes majeurs

P 28 : l'équipe de basket du foyer de Castille

P 29 : projet SPA à la Couronne

P 30 : soirée des anciens à l'IME les Rives du Lot  
Sortie de fin d'année de l'UEMA

P 31 : la Couronne sortie au parc animalier et Walibi

P 32 : Bulletin d'adhésion

**AGENCE REPUBLIQUE**  
64, Bd de la République - Tél : 05 53 69 53 00

**AGENCE PIN**  
60, Cours du XIV Juillet - Tél : 05 53 66 51 19

**LE PASSAGE D'AGEN**  
38 ter, av de la Marne - Tél : 05 53 77 07 80

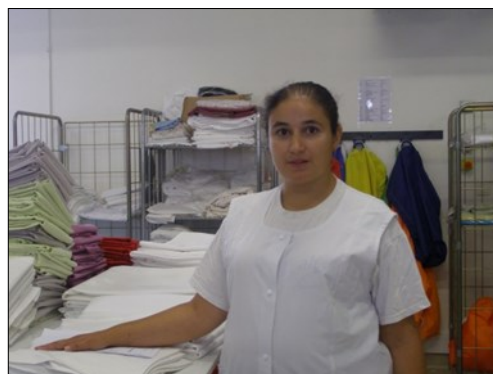
**BOE**  
Lieu dit Monplaisir - Tél : 05 53 98 50 40

**AGENCE SUD**  
Av du Général Leclerc - Tél : 05 53 48 15 01

[www.occitane.banquepopulaire.fr](http://www.occitane.banquepopulaire.fr)

# Rencontre avec Alexandra DA CRUZ

**Alexandra DA CRUZ**  
Agent d'entretien des articles textiles  
à la blanchisserie de Pont du Casse  
ESAT Agnelis



## **Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?**

J'ai 34 ans, je travaille à l'ESAT Agnelis à la blanchisserie de Pont du Casse, j'ai été embauchée en 2002, auparavant j'étais à l'IME de Montclairjoie. Au début je travaillais à la blanchisserie qui se trouvait à Agen.

## **En quoi consiste votre métier ?**

Actuellement à la blanchisserie de Pont du Casse j'occupe tous les postes. Je participe aux livraisons dans les entreprises, je fais du repassage, j'occupe le poste à la calandreuse, je fais également le tri du linge.

J'aime beaucoup cet atelier car on peut souvent changer de poste.

## **Quel est votre parcours professionnel ?**

J'ai travaillé dans différentes entreprises, soit en stage, soit en prestation. Les stages m'ont permis d'avoir d'autres compétences différentes de la blanchisserie. Par exemple mes stages à la cuisine de Pomaret et de Lamothe Poulin m'ont permis de partir en prestation à BMS UPSA pour le service du repas de midi, puis j'ai fait une prestation à l'hôpital d'Agen.

En 2014 j'ai été employée en prestation sans encadrement pendant plusieurs mois à KS Import à Agen pour la mise en sachet de stickers.

J'ai pu aussi travailler en détachement en équipe dans les entreprises telles que Real Chocolat, La Panacée des Plantes ou Chrono Informatique.

En 2016 après plusieurs années au sein de la blanchisserie j'ai pu passer ma RAE d'agent d'entretien des articles textiles, que j'ai obtenue !

## **Quelles sont vos fonctions au sein de l'ALGEEI ?**

J'ai été élue au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'ESAT en 2011 puis réélue en 2014. En 2014, et pendant trois ans, j'étais présidente du CVS et je devais consulter mes collègues de travail pour faire remonter les demandes auprès du conseil. De 2014 à 2016 je faisais partie du conseil d'administration de l'ALGEEI, j'ai beaucoup apprécié les réunions du conseil d'administration c'était très intéressant et l'accueil était toujours sympa. J'encourage mes collègues à participer à cette instance.

## **Quel est votre objectif pour l'avenir ?**

Travailler en milieu ordinaire.

Entretien réalisé par Delphine SCOPEL,  
Secrétaire de direction

## Parcours dites-vous ?

Depuis une quinzaine d'année, la notion de parcours inspire les réflexions, les analyses et les nouvelles dynamiques d'organisation du système de santé et de l'action sanitaire et sociale.

Face à la verticalité et au risque de cloisonnement des structures traditionnelles, la logique de parcours porte la promesse de la transversalité, de la continuité et de la cohérence des interventions, de l'articulation fluidifiée des modes de prises en charge et d'accompagnement, ainsi que celle de la participation et du dialogue de tous les acteurs. L'enjeu est de taille.

Mais, qu'entend-t-on par « parcours » ?

« Les parcours répondent à la nécessaire évolution de notre système de santé liée à la progression des maladies chroniques et des situations de perte d'autonomie.

Ils se définissent comme la prise en charge globale du patient et de l'utilisateur dans un territoire donné au plus près de son lieu de vie, avec une meilleure attention portée à l'individu et à ses choix, nécessitant l'action coordonnée des acteurs de la prévention, de la promotion de la santé, du sanitaire, du médico-social, du social, et intégrant les facteurs déterminants de la santé que sont l'hygiène, le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement.

Les parcours ont une dimension temporelle qui est d'organiser une prise en charge du patient et de l'utilisateur coordonnée dans le temps, et spatiale dans un territoire et la proximité de leur domicile.

Leur réussite repose sur la participation et l'implication des patients et des usagers, sur l'intervention efficace et coordonnée des acteurs du système de soins, des services et établissements médico-sociaux et sociaux, des collectivités locales, des autres services de l'Etat et des organismes de protection sociale »<sup>1</sup>.

Les parcours sont de natures diverses et peuvent s'articuler et se compléter.

Ainsi parle-t-on, notamment, de parcours de soins, de parcours de santé, de parcours de santé complexe, de parcours de vie, de parcours fluidifié pour les personnes en situation de handicap, ou encore de parcours de formation personnalisé des élèves handicapés.

- Le parcours de soins coordonnés : le pionnier des parcours !

La notion de parcours apparaît dès 2004 dans la loi du 13 août 2004<sup>2</sup>. Plus précisément dans le cadre de l'Assurance Maladie, le parcours de soins coordonnés consiste à confier à un médecin traitant les différentes interventions des professionnels de santé pour un même assuré, dans un objectif de rationalisation des soins.

- Le parcours de soins<sup>3</sup>, tel que définit par la Haute Autorité de Santé.

L'amélioration de la qualité de la prise en charge clinique et thérapeutique et de l'accompagnement des malades atteints de maladies chroniques passe d'abord par de bonnes pratiques professionnelles, mais doit également s'appuyer sur la promotion de parcours de soins qui comprennent, pour le patient, le juste enchaînement et au bon moment de ces différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins : consultations, actes techniques ou biologiques, traitements médicamenteux et non médicamenteux, prise en charge des épisodes aigus (décompensation, exacerbation), autres prises en charge (médico-sociales notamment, mais aussi sociales). La démarche consiste à développer une meilleure coordination des interventions professionnelles, fondées sur de bonnes pratiques, lors des phases aiguës de la maladie comme lors de l'accompagnement global sur le long terme. Cette notion de parcours de soins permet ainsi de s'appuyer sur les bonnes pratiques de chaque professionnel mais aussi de développer les actions d'anticipation, de coordination et d'échanges d'informations entre tous les acteurs impliqués.

<sup>1</sup>Parcours de soins, parcours de santé, parcours de vie : pour une prise en charge adaptée des patients et usagers - ARS/ANAP/CNSA - Janvier 2016

<sup>2</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000625158>

<sup>3</sup>HAS, 2012

### Suite...

Le parcours de santé se veut plus global et systémique

Ainsi que le décrit l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (2015), le parcours de santé est l'ensemble des étapes et le cheminement parcourus par un sujet dans un système sanitaire et social organisé, dans un temps et un espace donnés. S'inscrivant au-delà du parcours de soins, il apporte une réponse aux besoins de prévention, sociaux et médico-sociaux. Il concerne l'ensemble des déterminants de santé. Il englobe ainsi les acteurs des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux dont le choix et la coordination permettent d'assurer dans la durée la prise en charge la plus adaptée, la plus globale et la plus harmonieuse pour le patient.

De son côté, le manuel de certification des établissements de santé (V2014) précise, concernant le parcours du patient que celui-ci résulte de la délivrance coordonnée de prestations sanitaires et sociales pour répondre aux besoins de prévention et de soins des personnes, dans le cadre de dépenses maîtrisées. Pour cela, les professionnels doivent s'organiser de telle sorte que soient délivrées les bonnes prestations aux bons patients, au bon moment et par les bons professionnels. L'organisation des parcours doit permettre la mise en œuvre « appropriée ou pertinente » des interventions en santé, gage d'efficacité, de sécurité et de satisfaction du patient, mais aussi d'efficience, d'équité, d'accessibilité et de continuité des soins.

- Le parcours de santé complexe, pour les faire face aux situations complexes.<sup>4</sup>

Des fonctions d'appui à la prise en charge des patients relevant de parcours de santé complexes sont organisées en soutien des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux par les agences régionales de santé, en concertation avec les représentants des professionnels et des usagers. Elles contribuent à prévenir les hospitalisations inutiles ou évitables ainsi que les ruptures de parcours.

Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.

Le recours aux fonctions d'appui est déclenché par le médecin traitant ou un médecin en lien avec ce dernier, en veillant à leur intégration dans la prise en charge globale du patient. Ces fonctions d'appui peuvent être mises en œuvre par une équipe de soins primaires ou une communauté professionnelle territoriale de santé. Elles font l'objet d'une évaluation annuelle en concertation avec les représentants des professionnels et des usagers.

- Le parcours de vie, multidimensionnel et holistique comme la définition de la santé

Le parcours de vie intègre les parcours de soins et de santé. Il est une réponse aux besoins de la personne dans son environnement. Il intègre l'ensemble des acteurs de la sphère sociétale et notamment, les interactions avec l'éducation et l'emploi. C'est ainsi une prise en charge globale de l'utilisateur, prenant en compte ses choix, en coordination avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, si l'on s'en réfère à la définition de la santé par la Charte d'Ottawa, 21 novembre 1986 : « Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu ».

---

<sup>4</sup>L. 6327-1 du code de la santé publique.

## Suite...

Pour la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, il s'agit de la prise en compte des étapes successives de la vie de la personne, mais également les dimensions différentes de sa situation, à un moment donné de sa vie. En effet, dans ce cadre, il fait référence à la dimension de l'accompagnement global qui repose sur l'examen de la situation de la personne dans son ensemble, au cours d'une évaluation personnalisée : projet de vie personnel, autonomie dans la vie quotidienne, état de santé, environnement familial et social, ressources, etc. Ces différentes dimensions sont amenées à évoluer et nécessitent un ajustement régulier des modalités d'accompagnement mises en œuvre, impliquant des intervenants multiples et des actions coordonnées des acteurs.

Les notions de parcours de vie et d'accompagnement global sont centrales dans la prise en charge globale de personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Penser une prise en charge de ces personnes en terme de parcours sur le long terme, est essentielle et en accord avec les deux lois principales de cette dernière décennie, dans le secteur social et médico-social : loi 2002-2 relative à la promotion du droit de l'usager, comme acteur central du processus d'accompagnement social et médico-social qu'il nécessite ; loi 2005-102 relative à l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation pour les personnes handicapées.

- Le parcours fluidifié pour les personnes handicapées, mis en place par la loi de modernisation du système de santé soutient la mise en place de dispositif intégré.

Les établissements et services médico-sociaux relevant de l'éducation spécialisée<sup>5</sup> peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services mentionnés destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accueillent.

- Le parcours de formation personnalisé des élèves handicapés<sup>6</sup> est inscrit dans le Code de l'éducation.

Le parcours de formation de l'élève s'effectue en priorité en milieu scolaire ordinaire.

Dans tous les cas, les modalités de déroulement de sa scolarité sont précisées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS), dans son projet d'accompagnement personnalisé (PAP) ou dans son projet d'accueil individualisé.

Le projet personnalisé de scolarisation est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la rédaction du document de mise en œuvre du PPS, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Afin de favoriser la mise en œuvre du PPS, la coordination opérationnelle entre les différents professionnels est nécessaire.

---

<sup>5</sup> 2° du I de l'article L. 312-1 CASF

<sup>6</sup> Article D. 351-4 à 7 du code de l'éducation (Livre III - Titre IV relatif aux enseignements pour les enfants et adolescent handicapés et plus précisément au parcours de formation des élèves présentant un handicap)

## Suite...

Les équipes des établissements scolaires, sanitaires et médico-sociaux et, le cas échéant, les professionnels libéraux mettent en œuvre le projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap et participent à l'équipe de suivi de la scolarisation.

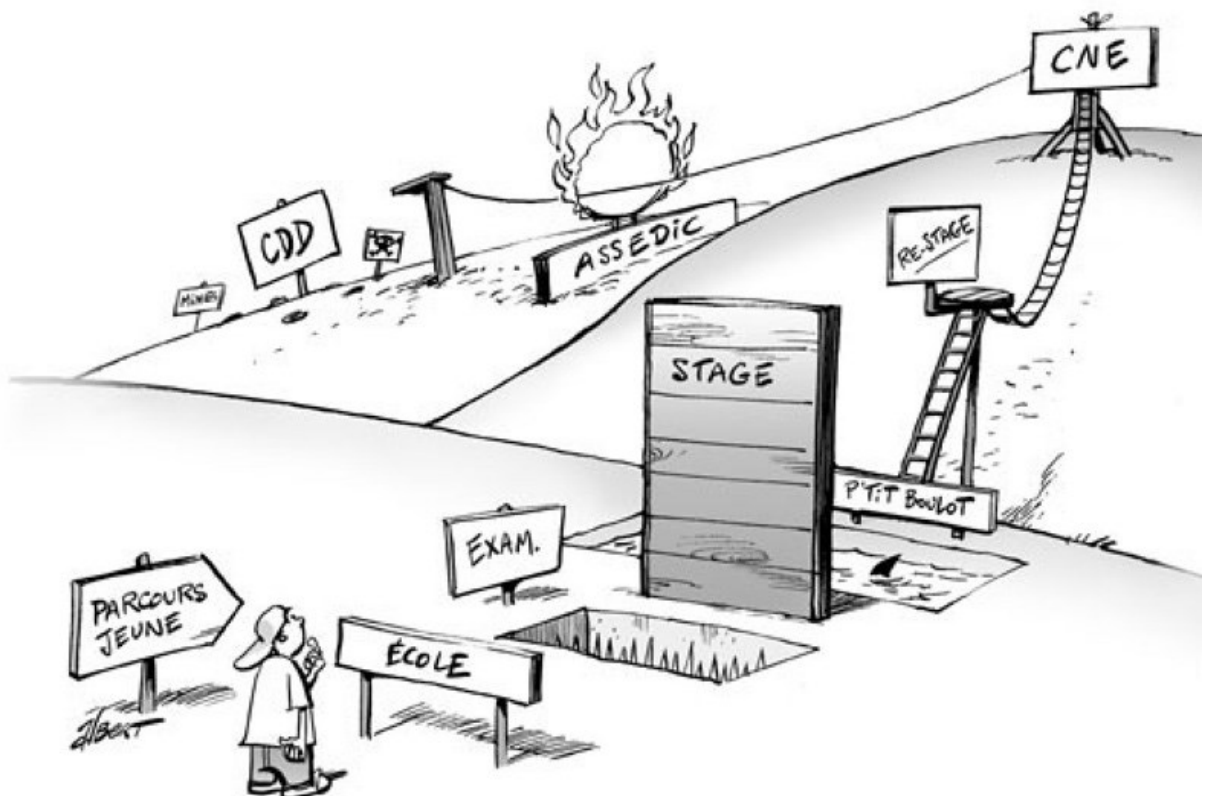
Elles réunissent les conditions pour organiser la scolarisation de l'élève parmi ses pairs ; elles construisent le projet de l'élève en adéquation avec ses compétences et potentialités.

Ce premier éclairage de la notion de parcours et de quelques-unes de ses déclinaisons officielles n'est pas exhaustif.

Les pages qui suivent sont des illustrations concrètes de l'appropriation et de l'originalité des traductions opérationnelles de la logique de parcours au sein des établissements et services de l'ALGEEI.

Philippe DUCALET  
Directeur du Foyer les Cigalons

Pour en savoir plus : Parcours de santé. Enjeux et perspectives. Revue ADSP N°88, 2014



### Notion de parcours pour le centre ressource IME Lalande, IME de Fongrave et SESSAD d'Agen

Pour l'Agence Régionale de Santé, dans un territoire donné, le patient ou l'utilisateur, doit pouvoir trouver une réponse adaptée à ses besoins à travers le parcours de soins, le parcours d'accompagnement et de suivi que lui offre le plan local de santé. En effet dans le médico-social, la pluralité des besoins des personnes en situation de handicap, leur évolution tout au long de la vie impliquent une adaptation permanente de leur accompagnement, mais aussi une coopération étroite entre les différents acteurs permettant la plus grande cohérence possible.

La notion de parcours met donc au premier plan la nécessité et la place croissante de la coopération entre professionnels, services, établissements, associations. Elle met en exergue la nécessaire évolution des pratiques professionnelles.

Notre Centre de Ressources composé de l'IME de Lalande, de l'IME de Fongrave et du Sessad d'Agen, fait partie des offres proposées par la MDPH qui s'inscrivent dans le parcours d'accompagnement d'un usager.

Ce nouveau paradigme de parcours vient rompre avec la tradition de la « filière » dans laquelle l'utilisateur était embarqué selon son âge, son handicap... et de laquelle il ne sortait que lorsqu'il était arrivé au terme de la « prise en charge » spécifique à cette filière. Le changement de filière s'avérait alors problématique, soit il n'y avait pas de filière adaptée pour prendre le relais, soit elle n'avait pas de place, soit il n'avait pas l'âge requis...

La notion de « parcours » vient tenter de substituer à cette logique monolithique et cloisonnée de l'accompagnement une autre logique basée non sur les seules ressources d'un unique établissement mais sur des ressources multiples, portées par un réseau d'établissements et de services articulés entre eux pour accompagner moins le « problème » d'un usager vu sous le seul angle réducteur de son handicap, de sa santé, de sa condition sociale, que son parcours d'accompagnement.

La notion de parcours renverse l'ordre habituel des priorités : le parcours d'abord, les établissements comme support de ce parcours et non l'inverse.

Pour nous alors la question qui se pose peut-être à ce stade de la réflexion est de savoir si la « plate-forme » ou « centre-ressources » IME Fongrave-IME Lalande-SESSAD peut être le support de cette « extra-territorialité », peut-il être celui qui anime, oriente, supporte le « parcours d'accompagnement » du jeune dans les diverses propositions que pourront lui faire les 3 établissements en fonction de ses différents besoins et selon les moments de son parcours, même si l'un d'entre eux est celui qui reste le « pivot » auquel l'enfant est rattaché administrativement et financièrement ?

Dans le cadre de la mise en place de la « plate-forme » ou « centre-ressources », faut-il envisager la notion de « parcours intra » seulement centré sur celui que l'enfant effectue dans l'établissement « pivot » et celle de « parcours extra » pour celui qu'il effectue dans le réseau des autres établissements qui constituent la « plate-forme » ou « centre-ressources » ?

Le risque serait peut-être de segmenter cette notion de parcours qui devrait être unificatrice. Ne risque-t-on pas de rabattre sur la logique de parcours la logique d'établissement : celui auquel l'enfant est rattaché en premier - « le parcours intra » et celui auquel l'enfant peut être associé pour d'autres réponses - « le parcours extra » ? Si l'on pousse cette logique de parcours, il n'y a qu'un seul parcours de la personne quel que soit l'endroit où il se déroule et quelles qu'en soient les modalités.



## Suite...

Quoiqu'il en soit le Centre de Ressources (IME Lalande - IME Fongrave - Sessad Agen) s'inscrit alors, en termes d'offres, dans le parcours de l'utilisateur. Ainsi l'établissement d'accueil de notre Centre de Ressources qui accompagnera l'utilisateur après notification de la MDPH mettra en œuvre tous ses moyens et offres pour répondre aux besoins de la personne. Mais là où cette offre pourrait être limitée si la personne ne pouvait être accompagnée que sur son établissement de notification, l'offre devient multiple en lui ouvrant les possibilités proposées par le Centre de Ressources. D'une offre ciblée et experte d'un établissement, l'accompagnement de l'utilisateur peut tendre vers une offre ciblée, experte et multiple. Les réponses possibles aux besoins de l'utilisateur deviennent plurielles, la temporalité de l'accompagnement devient variée, diversifiée et progressive. L'ailleurs évolutif (stage d'immersion progressif) est envisageable de manière individualisée et adaptée, les passages et déplacements s'inscrivent sans brutalité dans une temporalité thérapeutique contenante. Le croisement des pratiques professionnelles des offres de services et des expertises du Centre de Ressources autorisent un accompagnement évolutif et individualisé. Notre Centre de Ressources interactif, hyper pluridisciplinaire à expertises variées et croisées reste une des réponses possibles du parcours de l'utilisateur. Pour optimiser cette offre, la MDPH devra entendre la nécessité d'édifier une notification commune au Centre de Ressources IME Lalande - IME Fongrave - Sessad Agen.

Dominique BOÉ,  
Directeur du centre de ressources Lalande, Fongrave, SESSAD Agen

## D'une logique institutionnelle à une logique de parcours : le dispositif intégré des ITEP et SESSAD

Expérimenté depuis mai 2013 dans 6 régions, le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) et des SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) vient d'être entériné par le décret 2017-620 du 24 avril 2017 prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes orientés en ITEP souffrent de difficultés psychologiques dont les symptômes se traduisent par des troubles du comportement qui viennent perturber gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

La mission centrale de l'ITEP et du SESSAD est d'amener l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte, à un travail d'élaboration psychique en accompagnant son développement singulier au moyen d'une intervention inter-disciplinaire. Cet accompagnement doit être adapté à la situation et l'évolution de chaque personne accueillie. La nature des troubles et la variabilité de leurs manifestations demandent des ajustements permanents.

L'objectif du fonctionnement en dispositif intégré est d'organiser la fluidité du parcours et d'aménager des modalités d'accompagnement diversifiées en fonction des besoins des enfants ou des jeunes accueillis. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter le parcours des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement en limitant le recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins. Ainsi la MDPH notifie « dispositif ITEP » et l'ITEP procède ensuite, dès que nécessaire, à des changements de modalités d'accompagnement sans nouvelle notification de la CDAPH, sous certaines conditions (notamment, l'accord des parents).

Pour chaque enfant ou jeune, le fonctionnement en dispositif intégré permet de mobiliser trois modalités d'accompagnement :

- L'internat, pouvant être décliné en internat de semaine, séquentiel, accueil temporaire et le cas échéant en accueil familial spécialisé pour les établissements qui en sont dotés.

### Suite...

- L'externat, semi-internat (accueil de jour) à temps plein, séquentiel ou temporaire.
- Le SESSAD (intervention ambulatoire).

L'inclusion des jeunes dans les dispositifs de droit commun (milieu scolaire, monde professionnel, environnement sociale originel, clubs sportifs, associations culturelles...) reste toujours un objectif à atteindre pour les préparer au plus tôt à leur devenir de citoyen. Tant que le jeune peut être maintenu dans son école, dans son collège ou centre de formation, ou dès qu'il pourra rejoindre le « milieu ordinaire », le fonctionnement en dispositif vient étayer son projet pour favoriser l'inclusion. Pour remplir cette mission, l'ITEP des Deux Rivières en tant que « Centre ressources » propose les services d'une chargée d'insertion et de deux éducateurs techniques qui peuvent alors renforcer les actions dans le cadre de la mise en commun des moyens humains du dispositif.

À titre d'exemple : « Un adolescent inscrit dans une RAE (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience), accompagné par le SESSAD pourra bénéficier du suivi de la chargée d'insertion pour rechercher et mettre en place des stages et il pourra également bénéficier en complément, de prestations dans le cadre d'ateliers techniques proposés par l'ITEP ».

Autre exemple : « Un enfant qui est suivi dans le cadre d'un accompagnement en modalité semi-internat, et afin de préparer un passage en modalité ambulatoire dans la perspective d'une inclusion scolaire, le suivi thérapeutique peut être poursuivi par l'équipe du semi-internat de Villeneuve-sur-Lot et l'accompagnement éducatif, effectué par un éducateur de l'équipe ambulatoire de Villeneuve sur Lot. Le passage de relais se fait alors de façon progressive et permet à l'enfant de ne pas perdre ses repères ».

Nous pouvons aussi imaginer la situation d'un jeune entrant dans le dispositif par la porte de l'accompagnement ambulatoire, inscrit dans son école de référence. Dans le cas où un hébergement thérapeutique s'avérerait nécessaire, une modalité d'accompagnement en internat pourrait lui être proposée pendant quelques mois, le temps que la situation s'apaise.

Ces « montages » étaient jusqu'à présent impossibles à mettre en œuvre. Le jeune dépendait soit de l'ITEP, soit du SESSAD et il était impossible pour lui de bénéficier de deux types de modalités d'accompagnements en même temps. En cela, le dispositif ITEP, s'avère un outil clinique précieux répondant à une problématique particulière.

Le fonctionnement en dispositif intégré doit être garanti par la signature d'une convention cadre entre la MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, les services académiques, les associations gestionnaires des ITEP et SESSAD. Au regard des constats issus de l'expérimentation du fonctionnement en dispositif ITEP, il est recommandé par le décret d'associer dans la convention cadre les services de pédopsychiatrie et de psychiatrie, le conseil départemental (pour l'ASE) et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Afin de faciliter le fonctionnement en dispositif, la tarification des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) signataires de la convention cadre s'effectue dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le CPOM permet un fonctionnement avec une dotation globalisée commune et le fonctionnement en dispositif ITEP n'a alors aucune incidence sur la tarification et la facturation.

Ce fonctionnement en dispositif intégré impacte d'ores et déjà les projets institutionnels qui doivent être pensés ou repensés en termes de changements culturels. Nous ne sommes plus dans des logiques institutionnelles mais dans des logiques de parcours pour servir les projets des enfants et des jeunes avec une grande souplesse en répondant de manière réactive et adaptée à leurs besoins. Cela implique un remaniement de nos pratiques professionnelles, et impose une réorganisation structurée des moyens humains, matériels et relationnels. A charge à chaque établissement d'accompagner les équipes vers ce changement...

Isabelle FILLOL  
Adjointe de direction de l'ITEP Des Deux Rivières

## Cohérence et continuité du parcours de l'adulte avec TSA

Synthèse du 3<sup>ème</sup> plan autisme  
(2013-2017)



Présenté par Marie-Arlette CARLOTTI  
Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion  
juillet 2 mai 2013 - Paris

Le troisième plan national autisme a comme fil rouge les recommandations de bonnes pratiques HAS-ANESM.

Les axes qui composent ce plan visent à proposer, à tous les âges, des interventions évaluées et contrôlées. Ces dernières doivent renforcer la coopération entre les mondes de la recherche, du sanitaire, du médico-social et de l'éducation ; mais aussi mettre en œuvre une nouvelle forme de gouvernance qui associe pleinement les personnes elles-mêmes et leurs familles.

Les mesures concrètes, déclinées dans le cadre du plan régional Aquitaine, s'articulent autour de cinq grands axes, dont celui de l'accompagnement tout au long de la vie, soutenant la logique de parcours des personnes avec autisme et autres TED<sup>1</sup>.

La commission TSA<sup>2</sup> adultes au sein de l'ALGEEI, créée en janvier 2014, a donc mené une réflexion sur la continuité des parcours et l'articulation entre les différents accompagnements, proposant les actions suivantes :

- Un travail commun de réflexion sur les orientations, les admissions et leur préparation.
  - Le renforcement des partenariats et du travail en réseau au sein de chaque structure et la mise en commun des ressources

de chaque institution dans ce domaine.

- La création d'une procédure de « transition » entre deux structures (passage d'un usager d'un établissement à un autre). Celle-ci a pour but de formaliser et de garantir la continuité des repères, des outils utilisés (communication, supports d'apprentissage...) ; mais aussi la prise en considération rigoureuse des compétences et des potentialités émergentes de l'usager. Cette démarche intègre aussi les stratégies liées aux « comportements problèmes », chaque fois que nécessaire (voir RBPP<sup>3</sup>).

Le but est que cette procédure soit utilisée pour les admissions et les orientations. Elle doit garantir la cohérence et la continuité entre les différentes modalités d'accompagnement en prenant en compte l'ensemble des registres : médicaux, sociaux, psychologiques, éducatifs, pédagogiques...

Le document finalement créé, intitulé « Dossier d'admission et d'orientation - éléments pour la continuité du parcours » s'est nourri des outils préexistants dans chacun des établissements de l'ALGEEI, concerné par la démarche, s'assurant de prendre en compte la personne dans sa globalité.

Il retrace à la fois l'histoire de la personne et les fondamentaux de sa vie présente, pour ne pas compromettre les équilibres acquis. Nous savons en effet que toute régression majeure liée aux pertes de repères, peut être longue et laborieuse à rattraper.

Valérie BÉNARD  
Chef de service Les Cigalons

<sup>1</sup>TED : troubles envahissants du développement

<sup>2</sup>TSA : troubles du spectre de l'autisme

<sup>3</sup>« Pour un accompagnement de qualité de la personne autiste ou autres TED » RBPP du 6 décembre 2011

## L'accueil d'urgence (PAI) et le concept de parcours en protection de l'enfance

La MECS Notre Maison a pour mission prioritaire d'accueillir un enfant et d'accompagner sa famille dans le placement qu'il soit administratif ou judiciaire. Elle assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme toutes les autres Maisons d'Enfants du département une mission d'envergure qu'est « l'accueil d'urgence ou l'accueil immédiat » lorsque le foyer départemental de l'enfance « Balade » n'a plus de places disponibles. Un calendrier annuel est établi et chaque établissement assure à tour de rôle une permanence d'une durée d'une semaine.

Le principe de ce dispositif nommé PAI (Permanence d'Accueil Immédiat) réside dans le fait d'accueillir des jeunes qui doivent bénéficier d'une mesure de protection à bref délai et souvent sans connaissance préalable de la situation. Il implique à la fois la notion de danger et la rupture brutale avec le milieu naturel. Parfois, l'intervention de la gendarmerie ou de la police peut être nécessaire.

L'urgence fait partie intégrante de la protection de l'enfance (par exemple en cas d'échec d'un projet d'accueil en IME ou en ITEP et l'impossibilité d'un retour en famille). Elle présente des avantages certains lorsqu'elle permet d'intervenir au plus tôt dans l'intérêt de l'enfant mais elle rencontre aussi un écueil important dès lors que le rythme s'accélère ne permettant plus de proposer un accompagnement serein.

Dans ce contexte particulier marqué par l'urgence, comment intégrer le concept de parcours qui semble aujourd'hui le paradigme le mieux adapté pour répondre à l'affirmation du processus de personnalisation de l'accompagnement ?

La responsabilisation des acteurs s'est amplifiée suite à la promulgation de plusieurs lois : notamment la loi du 5 mars 2007 et celle du 14 mars 2016 exigeant une réorganisation des dispositifs pour prévenir les risques et protéger les enfants sous l'autorité et la responsabilité du président du conseil départemental qui joue un rôle de « chef de file ».

Faire de la question des parcours un nouveau modèle structurant conduit à revaloriser les problématiques de travail en réseau, de partenariat, de coopération pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle c'est-à-dire une articulation plus efficiente entre les professionnels des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et ceux de l'autorité judiciaire (procureur de la république, juge des enfants) ainsi que tous les acteurs des différents secteurs : sanitaire, social et médico-social concernés par le projet de l'enfant.

Le but étant de réduire les risques de rupture de prise en charge voire de les supprimer peu à peu et de mettre fin aux cloisonnements qui les provoquent.

En outre, les nouvelles dispositions légales renforcent la place importante consacrée depuis 2007 à l'évaluation des besoins de l'enfant, dans un souci de sécurisation de parcours, notamment en matière de cohérence et de continuité, à travers une pièce maîtresse qu'est le «projet pour l'enfant» (PPE).

Or, l'urgence est, par définition, perturbatrice et pourrait éventuellement induire des effets en contradiction avec les exigences précitées.

Ainsi, la notion de parcours tend à reconfigurer l'articulation entre dispositifs et implique de réfléchir à la façon dont vont être étayés les points de passage d'un dispositif à l'autre, points qui représentent des risques forts de rupture.

En effet, l'action sociale et médico-sociale s'organise autour de la prise en compte de la singularité de l'utilisateur et ne peut trouver sa raison d'être, ses finalités qu'avec du temps. Disposer de temps s'oppose à la nécessité d'agir vite, apanage de l'urgence.

## Suite...

Afin de limiter certains écueils de « l'accueil d'urgence » la MECS Notre Maison a élaboré un protocole mis en œuvre par une équipe dédiée composée d'un cadre, d'une éducatrice spécialisée référente, d'une psychologue, et d'un(e) assistant(e) familial(e).

Il s'agit de proposer un cadre d'accueil issu d'une réflexion pluridisciplinaire, de garantir une disponibilité et de fournir des éléments de repère à l'usager accueilli durant la période. De plus, les assistants familiaux ont bénéficié d'une formation sur l'accueil d'urgence.

En théorie, une réorientation vers une structure plus adaptée est préconisée à la suite d'une évaluation réalisée et présentée au magistrat. Cependant, compte tenu de la saturation du dispositif de protection de l'enfance, l'accueil immédiat est parfois un outil de placement en établissement utilisé pour contourner les difficultés induites par le manque de places et le faible taux de rotation.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, la MECS Notre Maison fait le pari d'initier une dynamique de projet à court ou moyen terme afin de favoriser le champ des possibles pour l'enfant et sa famille. En effet, « *le parcours est dynamique, il a un passé, un présent et un devenir. Il ne s'agit pas de le figer au travers de ce qui a été vécu mais de rendre visibles ses potentialités pour la suite* » (Emilie Potin\*, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Erès, coll. Pratiques du champ social). Le placement quel qu'il soit (anticipé, préparé ou en urgence...) est toujours une rupture dans le quotidien familial mais il représente aussi un nouvel accueil dans lequel l'enfant continue de se construire pour rester acteur de son devenir.

Sylvie COUZINEAU  
Éducatrice Référente PAI

\*Émilie Potin est docteure en sociologie, ingénieure de recherche à l'université de Bretagne occidentale à Brest, membre de l'Atelier de recherche sociologique.

## Logique de parcours d'un usager au sein du dispositif de Castille sur le plan social

Le 18 septembre dernier...la première pierre du futur Dispositif d'Hébergement Accompagné (DHA) fut posée lors du jubilé des 50 ans de Castille !

Une date importante sur le plan institutionnel qui aboutit à un état des lieux riche en évolution du public accueilli.

En effet, la reconnaissance de personnes relevant d'Handicap a toujours été une volonté, un élan majeur, et, la cause incontournable de nos convictions humanistes et professionnelles, que nous défendons quotidiennement à l'ALGEEI.

Avec ce nouveau défi qui s'offre à nous d'ici un an et demi, le paradigme va changer : un nouvel environnement qui va s'accompagner d'un nouveau modèle de prise en charge, encore plus individualisé et un courant de pensée à créer avec les usagers (CVS).

Ceci apporte clairement la preuve d'un monde en mutation, d'un secteur qui suit les évolutions contemporaines.

Notre volonté est de renforcer la dynamique liée à une trajectoire inclusive et ce de manière graduée à savoir :

Une personne admise en ESAT peut bénéficier de plusieurs prestations : la première possible est d'être hébergé en Foyer et de développer leurs compétences grâce aux soutiens éducatifs et ainsi de faire émerger et faire AGIR leur projet personnel (PAI).

La deuxième d'être suivi, accompagné et surtout de maintenir leurs acquis grâce au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

Cela induit qu'il est possible d'organiser une flexibilité « aller et retour » dans le milieu ordinaire mais aussi d'imaginer le « droit à l'erreur », l'échec faisant partie pour moi des apprentissages nécessaires à l'évolution de la personne.

## Suite...

Cette trajectoire n'est pas linéaire, le futur DHA et le SAVS mutent donc vers des évolutions sur le plan de leur vie sociale en intégrant une nouvelle typologie d'accueil : sur l'agrément de trente six places au foyer, huit studios seront « réservés » aux personnes vieillissantes et retraitées de l'ESAT, quatre studios intermédiaires pour les plus autonomes afin de se préparer au « grand saut » pour intégrer le SAVS (avec ses bureaux sur le site du DHA de Tonneins). Quatre places seront aussi réservées pour les personnes relevant de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) tout en pensant à l'ouverture progressive aux personnes relevant de handicap psychique.

Ensemble, solidairement nous devons répondre à des questions de la part de nos usagers pluriel en leur proposant un parcours gradué, et adapté à leurs besoins individuels tout en renforçant leur autonomie et de se parfaire dans l'apprentissage citoyen dans la ville de Tonneins.

L'ensemble de cette trajectoire ne peut se faire que sur l'impulsion, sur l'implication de nouveaux modèles de coopération et de partenariat, acteurs indispensables du secteur sanitaire (CHD) et médico-social (CAMSP/CMPP/CMS) et psychiatrique (CMP/SAMSAH) pour ne citer qu'eux. Les engagements sont déjà effectifs depuis plusieurs années mais un long travail de coordination est nécessaire afin d'apporter là aussi un parcours cohérent pour l'utilisateur dans sa rencontre avec l'ensemble de ses services.

Pour conclure : ce bref message, je tiens à rappeler en qualité de chef de service qu'ils ont tous la garantie d'être placés sous le sceau de la protection bienveillante de l'ensemble des professionnels, j'en suis l'un des garants et m'y engage !

Fabien PICHOT,  
Chef de service éducatif  
Foyer d'hébergement et SAVS de Castille

## Le dispositif APPART

La notion de parcours revêt cette nécessité d'ajustement permanente entre les aspirations de la personne accueillie et les accompagnements proposés. Toutes les dimensions de son projet (sociales, professionnelles, médicales...) sont susceptibles d'évoluer et, avec elles, les modalités d'accompagnement.

Lors de l'élaboration du projet associatif 2017, il était évoqué la nécessité de mieux élaborer ces phases de transition. C'est la raison pour laquelle l'ALGEEI a choisi de mutualiser les ressources de quatorze établissements et services afin de construire un dispositif passerelle et transitoire pour des personnes de plus de 18 ans accueillies jusqu'alors en Institut Médico-Éducatif (IME). Le dispositif APPART (Accompagnement Personnalisé à la Préparation de l'Autonomie et la Reconnaissance par le Travail) propose des modalités d'accueil diversifiées :

- Champs social : Foyer de vie - CHVS - Structure Intermédiaire - SAVS.
- Champs professionnel : ESAT - Entreprise Adaptée.

Entreprises en s'appuyant sur des dispositifs de droits communs ou encore de RAE.

De type accueil séquentiel, accueil de jour, accueil temporaire, temps partiel ; permettant d'individualiser l'accompagnement, l'objectif final restant de favoriser l'autonomie et l'inclusion.

Après un parcours en IME, un jeune homme de 20 ans a été orienté par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) sur le dispositif APPART afin d'envisager son projet socio-professionnel dans le cadre d'un dispositif adulte. Son projet, d'intégrer l'armée, était bien déterminé. Un accompagnement personnalisé et spécifique devenait alors indispensable pour favoriser les apprentissages à l'autonomie mais aussi pour le guider dans les étapes à franchir.

### Suite...

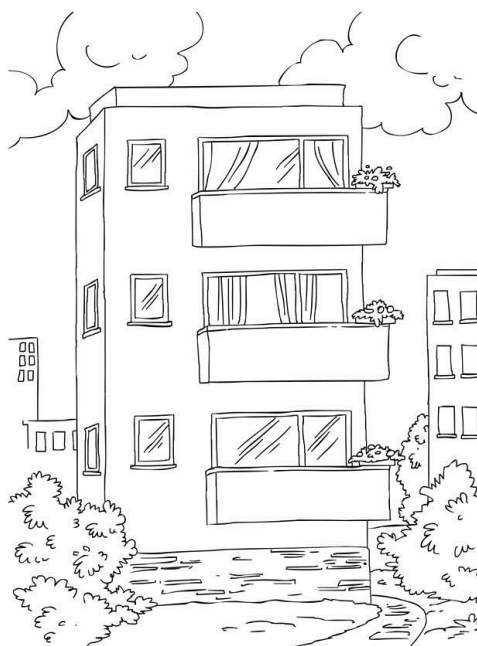
L'intervention éducative du dispositif APPART a donc suivi ce jeune dans la préparation de son projet en mettant en œuvre des réponses nouvelles en termes de partenariat et de mises en situation, notamment en lien avec les services du Ministère de la Défense. Il a été préparé et accompagné sur ces différentes journées de tests. Dans le cadre de la mutualisation des moyens, des conventions ont été passées également avec notre partenaire, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Agnelis. Afin de lui permettre de consolider ses expériences de travail, un stage en atelier multi-services a été organisé, lui procurant également la possibilité de garder des repères dans sa vie quotidienne en maintenant un rythme lié au travail.

Un suivi éducatif a pu perdurer avec la mise en place d'activités en lien avec sa préparation physique, en mettant en place un planning sportif quotidien en salle de gym. Un accompagnement dans les démarches administratives et citoyennes, a étayé son parcours vers la réalisation de ses projets.

Les divers soutiens et apprentissages apportés par le dispositif APPART auront amené ce jeune à cheminer vers le milieu ordinaire dans un cadre structurant et sécurisant. Cette passerelle lui aura permis de valoriser ses compétences et ainsi de prendre confiance en lui.

Fort de cet accompagnement individualisé et de sa capacité d'auto-détermination, ce jeune a vu son projet se concrétiser et il a ainsi pu intégrer et s'engager au sein d'une caserne militaire à Verdun après seulement quelques mois au sein du dispositif.

Sandrine CLÉMENT,  
Chef de service au sein du dispositif APPART



## Assemblée générale du 28 juin 2017

### **Assemblée Générale de l'ALGEEI : une très belle journée, un super spectacle !**

Au rendez-vous de cette belle journée, les numéros se sont succédés pour le plus grand bonheur des spectateurs (et des acteurs...).

Le matin, ce sont les établissements d'enfants et le foyer La Couronne qui nous ont offert de belles créations très variées, citons-en quelques-unes :

Tout d'abord, l'IME de Fongrave et la « Compagnie des voyageurs déchaînés » nous ont ravis avec leurs improvisations désopilantes. Les jeunes de la MECS nous ont fait vibrer par des témoignages plein d'émotion sur le thème de la fratrie. Un numéro de magie avec lévitation en direct et une mise en scène très étudiée, réalisé par deux jeunes filles du SESSAD La Passerelle en a épaté plus d'un. Un partenariat de l'ESAT Agnelis et de l'école primaire Paul Langevin nous a plongés dans l'univers d'un très beau conte musical suivi d'un conte poétique et tout en couleur présenté conjointement par l'IME de Lalande et le SESSAD d' Agen.

Bravo pour ces beaux moments très émouvants. L'ITEP Des Deux Rivières avec les plus jeunes nous a dynamisés par des numéros de danse hip hop pour Villeneuve et de cirque pour Fourty. Puis, des vidéos pour l'IME des Rives Du Lot et du Landié sont venus illustrer l'accompagnement des jeunes. Pour finir un défilé de mode vraiment inoubliable nous a été offert par les résidents de La Couronne.

En milieu de matinée une délégation des allemands de Dinslaken, (avec lesquels nous sommes partenaires depuis plus de trente ans), nous rejoignait et semblait ravie du spectacle.





## Assemblée générale du 28 juin 2017

L'après-midi, L'IME de Cazala présentait un conte illustrant « le petit prince » de Saint Exupéry, un moment magique avec des décors très remarquables. Un film « culture et traditions » très enlevé, présenté par «Les Cigalons » nous a enthousiasmé, nous donnant l'envie de venir en visite du pays landais et de ses traditions. Les chants puisés dans notre patrimoine des résidents de La Ferrette sont venus offrir un moment de partage et de gaieté. Enfin, une chorégraphie du CHVS de l'Agenais très poétique nous a projetés dans un univers de rêves, suivie par une prestation de moderne jazz par Castille. Pour terminer la journée, les allemands de Dinslaken ont entraîné les spectateurs dans un super « flash mob » permettant à tous d'exprimer en dansant la joie de ces moments conviviaux.

Les chorégraphies, les musiques, la variété des numéros présentés, tout était donc au rendez-vous pour l'excellence et la bonne humeur. L'animation réalisée par Emmanuel Lardy fut comme d'habitude de qualité et a permis le lien entre les différents numéros. Derrière la scène, n'oublions pas la logistique « au top », le COPIL de cette assemblée générale, les techniciens du son, l'accueil par les personnels de CMPP et CAMSP et un repas d'excellente qualité, servi, réalisé par l'ESAT Agnelis et l'IME Fongrave. Merci à tous pour ces belles réalisations.

L'Association ne peut être que confortée dans ses choix de promouvoir encore créativité, innovation et partage.



Nadine PALLAS,  
Directrice de l'ITEP Des Deux Rivières et du SESSAD La Passerelle

*Du côté de l'ALGEEI 17*

## Opéra de poche

Dans le cadre d'un projet « opéra de poche » mené par plusieurs écoles du département, l'ESAT Agnelis a mis en place un partenariat avec l'école Paul Langevin à Agen, autour d'un conte chanté : « Myla et l'arbre-bateau ».

Ainsi, depuis janvier, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les élèves de la classe CE1/CE2 et les personnes de l'activité préparation à la retraite « vers un nouvel envol ». Les enfants ont demandé au groupe de l'ESAT de fabriquer les décors de leur spectacle. Deux arbres en carton et un bateau ont vu le jour.

Le 20 juin 2017, les enfants se produisaient au théâtre Jean DUCOURNEAU, accompagnés de l'orchestre philharmonique du Conservatoire d'Agen et du chef d'orchestre Philippe MESTRE. Spectacle formidable, à l'issue duquel les personnes de l'ESAT ont été invitées à monter sur scène, en remerciement des décors. Moment très émouvant et très applaudi.

Le 28 juin, c'était au tour des enfants de participer au spectacle de l'ESAT pour l'assemblée générale de l'ALGEEI.

Ce partenariat a été plus qu'enrichissant, avec de beaux moments de complicité et de sincérité. À reproduire !

Un grand merci à Audrey BOUVELLE, professeur des écoles, pour son investissement et sa gentillesse.

M.A. SCHRODER  
Éducatrice spécialisée



## Assemblée générale statutaire

L'assemblée générale réunie le 28 juin 2017, a élu conformément aux statuts de l'ALGEEI les membres du conseil d'administration ci-après :

### Membres Fondateurs :

Monsieur Gérard PIGNON  
Monsieur Bruno PONTONI  
Madame Josette MARC MARTIN  
Monsieur Jacques PUYOU

### Membres Usagers :

Madame Laure MAJEAU  
Monsieur Rachid HATCHANE  
Monsieur Patrick GEORGES

### Membres « personne morale » :

Association La Sauvegarde  
Association « les bouchons d'amour »  
L'UDAF

### Membres « personnes physiques » :

Madame Danièle BONADONA  
Monsieur Daniel PANTEIX  
Monsieur Daniel RIVETTA  
Monsieur Jacques MICHON  
Monsieur Bernard CHAUVETEAU  
Monsieur Guy RAYSSAC  
Madame Marie-Thérèse SALMON  
Madame Claudine TRESSOS  
Monsieur Jean-Marie JUAN  
Madame Viviane ALECI



## DINSLAKEN : interview JORG CLAAßEN

### RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT À DINSLAKEN (Allemagne)

Dans le cadre du partenariat entre l'ALGEEI et l'association "Albert Schweitzer Einrichtung", une délégation d'usagers et de professionnels allemands étaient présents du 26 au 30 juin dernier. Ils ont assisté et participé au spectacle de l'assemblée générale de l'ALGEEI le mercredi 28 juin.

À cette occasion, Monsieur Jörg Claaßen, qui assure la coordination de ce partenariat pour nos amis allemands, a accepté de répondre à nos questions.



#### Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis directeur depuis 6 ans d'un établissement d'aide par le travail, comparable à vos ESAT français, composé de plusieurs ateliers.

L'association à laquelle j'appartiens "Albert Schweitzer Einrichtung" est la filiale d'une association de parents créée en 1960 : « LEBENSHILFE », ce qui signifie en français « Aide à vivre ». Les grands principes sont donc impulsés par cette association « mère ».

### *Les usagers se lèvent le matin et disent : "Je vais travailler"*

#### Quel est le fonctionnement de l'établissement que vous dirigez ?

Par comparaison à la France, nous fonctionnons comme en ESAT. Il s'agit d'une activité de production à but non-lucratif.

L'ESAT est composé de deux volets pour le travail des personnes en situation de handicap.

Un volet « production » qui touche à la technicité et un volet « réhabilitation », plutôt pédagogique. Nous cherchons à favoriser l'insertion des usagers dans la vie active.

Toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap (même si elles sont polyhandicapées) participent aux ateliers et travaillent.

Ils se lèvent le matin et disent : "je vais travailler".

Le volet réhabilitation est associé à la production et nous travaillons en binôme avec ma collègue, c'est une codirection des ateliers.

#### Pouvez-vous nous parler du jumelage Dinslaken-Agen ?

Le premier échange entre Dinslaken et Agen date de 1983. Puis, en 1987, à l'initiative de Jean-Louis MATEOS, le partenariat entre l'ALGEEI et Albert-Schweitzer-Einrichtungen a débuté. Ce sont Thomas GROSS et Jürgen WEBER qui ont lancé ce projet en 1983.

Je suis responsable de cet échange pour la première fois car les personnes qui le portaient jusque-là, sont parties à la retraite. Je prends donc le relai.

Je suis ravi et heureux d'être parmi vous, cela fait 30 ans que cet échange a lieu. Je suis fier de porter aujourd'hui ce projet, qui tient toujours à cœur à Jürgen, comme à nous tous.



De gauche à droite : Ursula MARQUEZ, Danièle BONADONA, Jörg CLAAßEN, Emmanuel LARDY



Flashmob

### "Keiner ist Fehlerfrei" ("Personne n'est parfait")

#### **Quels ont été les grands moments de l'échange entre l'ALGEEI et l'Albert Schweitzer Einrichtung ?**

Nous avons eu des échanges culturels.

En 2010, les personnes en situation de handicap allemandes et françaises ont bâti ensemble une énorme et magnifique sculpture. Elle est exposée désormais devant la mairie de Dinslaken.

Des échanges sportifs ont eu lieu aussi, des rencontres de football notamment. Nous avons ensemble participé à un tournoi international rassemblant des usagers néerlandais, anglais et bien sûr allemands et français.



#### **Que représente pour vous le fait d'être présent à l'assemblée générale de l'ALGEEI ?**

C'est un grand honneur de participer à cela pour moi et une symbolique très forte. Surtout pour ma première fois.

Nous avons organisé notre venue avec Marc Alias directeur du CHVS de l'agenais, et qui coordonne ce projet pour l'ALGEEI.

Nous avons déjà été ce matin à Passeligne avec la Présidente et nous sommes vraiment ravis d'être parmi vous pour ce grand événement de l'année.

#### **Qu'avez-vous prévu pour le spectacle ?**

Pour le spectacle nous présenterons un flashmob. Nous porterons tous des tee shirt : «sur lesquels sera inscrit "Personne n'est parfait" en français et en allemand "Keiner ist Fehlerfrei".

La signification de ce qui est écrit sur le tee shirt va encore plus loin : tout le monde est différent et pareil quelque part. Il faut rester ouvert et comprendre les autres, nos différences. Et tout le monde devra danser, usagers, professionnels, français, allemands, tous !

Le but est de s'amuser ensemble et de participer. C'est ce qui compte aussi pour nous.

#### **Un petit mot pour conclure cette entrevue ?**

J'ai été frappé de voir comme les résidents français ont tout de suite lors de notre venue à Roquefort accueilli les résidents allemands, et leur ont fait visiter leurs appartements spontanément. C'est un très beau site ! C'est formidable !

*Continuons ce partenariat, c'est une symbolique très forte.*

Merci encore pour votre accueil !

Propos recueillis par Caroline RENUCCI  
Directrice du foyer la Couronne.



Traducteurs : Ursula MARQUEZ (Responsable du jumelage entre Agen et Dinslaken auprès de la mairie d'Agen) et Emmanuel LARDY, directeur du CAMSP et du CMPP d'Agen.

## Le développement durable au sein de l'association

### UNE DÉMARCHÉ PRÉSENTE AU QUOTIDIEN DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

L'ALGEEI s'est inscrite depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. Nos équipes sont sensibles à cette démarche et travaillent avec les usagers sur des projets éducatifs (mise en place de pictogrammes, ateliers de tri...).

Chaque établissement développe aussi des actions locales : tri sélectif, alternative à l'utilisation des désherbants...

### UNE DÉMARCHÉ PRÉSENTE DANS LES ACTIONS ASSOCIATIVES

Sur la partie structurelle de nos bâtiments, des actions globales ont été réalisées via l'isolation des combles et le calorifugeage des tuyauteries. Nos principaux impacts sur l'environnement sont liés au chauffage, à la climatisation, aux transports et aux autres appareils électriques.

### UNE DÉMARCHÉ PRÉSENTE DANS NOS ACHATS

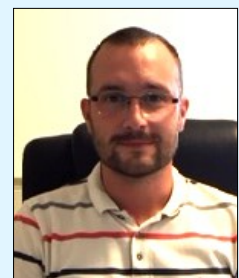
L'ALGEEI a décidé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'utiliser une électricité issue d'une production d'origine 100% renouvelable. De même, lors de la publication de nos différentes consultations pour des achats associatifs, les offres sont évaluées avec des critères liés au développement durable. Ceci est aussi valable pour nos achats au quotidien où la consommation est prise en compte lors du choix. Par ailleurs, notre flotte de véhicule comporte quatre véhicules électriques (contre 0 il y a 3 ans) et l'achat de véhicules essence se développe de plus en plus.

### UNE DÉMARCHÉ INTÉGRÉE VIA UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ÉNERGÉTIQUE

L'association a choisi de maîtriser ses consommations de chauffage tout en conservant le confort des personnes via la norme ISO 50001 qui a validé notre système de management énergétique mis en place. La certification a été obtenue en janvier 2017 et cela pour 3 ans. Le but est d'améliorer nos installations électriques, de chauffage et de les moderniser pour améliorer leur efficacité énergétique. Les premiers résultats obtenus ont fait apparaître une baisse de 5% de nos consommations entre 2015 et 2016. Celle-ci confirme la tendance obtenue depuis 2013 grâce à la réalisation des premières actions associatives citées ci-dessus. Cependant, toutes les actions individuelles réalisées au quotidien par chacun d'entre nous, nous permettront d'agir sur nos consommations et par conséquent de limiter notre impact sur l'environnement.



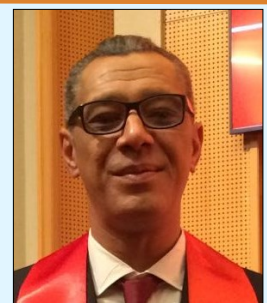
Mathieu BAYLES,  
Contrôleur de gestion



## ITEP Des Deux Rivières, SESSAD La Passerelle : changement de direction

Suite au départ à la retraite de Nadine PALLAS, nous avons le plaisir d'accueillir en qualité de directeur de l'ITEP Des Deux Rivières et du SESSAD La Passerelle, Wilfried FOULOGNE.

Nous souhaitons une bonne retraite à Mme PALLAS et la bienvenue à M. FOULOGNE.



## Inauguration CHVS de l'Agenais site de Récahort

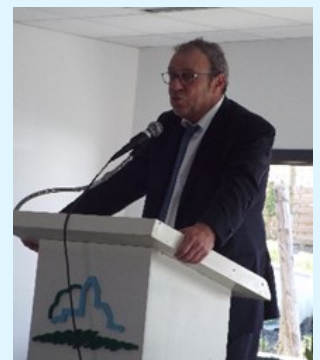
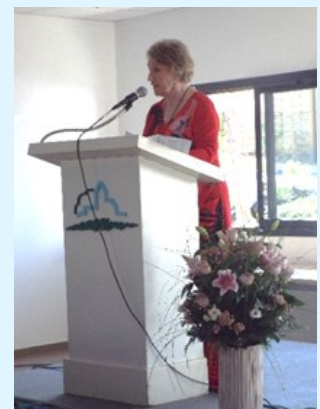
Le 13 avril 2017, le Complexe d'Hébergement et de Vie Sociale (CHVS) a inauguré son deuxième site, «Récahort» situé à Roquefort ; pour rappel, le premier site, «Beljouan», avait été inauguré le 30 septembre 2016 sur la commune de Laroque Timbaut.

C'est donc en présence de M. DREUIL, conseiller départemental, représentant de M. CAMANI, sénateur et président du conseil départemental, M. PIN, maire de Roquefort, Mme BONADONA, présidente de l'ALGEEI ainsi que de nombreux administrateurs, Mme FOUBET, directrice générale d'Axentia (bailleur social), M. BEIGBEDER, directeur territorial Sud-Ouest d'ICADE (promoteur), Mme DEWERDT, directrice générale de l'ALGEEI et de M. ALIAS, directeur de l'établissement, que les familles, les partenaires et les associations ont été accueillis pour l'inauguration de cette nouvelle structure. Après avoir coupé le ruban qui symbolise l'ouverture, tous les invités ont pu visiter l'établissement, visite menée avec enthousiasme par les résidents, qui pour l'occasion ont ouvert la porte de leur logement .



Après l'accueil, les discours se sont succédés et tous se sont accordés à dire que ce complexe était remarquable. Il est important de mettre en avant l'intérêt et le soutien de M. CAMANI, qui a toujours affirmé que l'accompagnement de la personne en situation de handicap, restait une des priorités politique du département. Le projet formalisé, il ne restait plus qu'à trouver une commune et c'est M. PIN avec son conseil municipal, qui n'ont pas hésité à accueillir le CHVS sur la commune de Roquefort.

Pour rappel, le complexe s'étend sur 1858 m<sup>2</sup> au cœur de la cité. Quarante logements de type T1 d'une superficie de 25m<sup>2</sup> avec toutes les commodités : sanitaires et kitchenette, des espaces collectifs composés d'un pôle éducatif, un pôle santé, un pôle de restauration et un pôle administratif, qui assurent une prestation de services adaptée aux usagers. Cette belle réalisation est l'aboutissement d'une étroite collaboration entre ICADE, AXENTIA, la SEM 47 et Mme CARMENTRAN, architecte. À la suite de cette manifestation, un buffet dînatoire a été préparé et servi par les jeunes du restaurant d'application de l'IME Fongrave.



Pascale PELOS,  
Secrétaire de Direction



# La vie des établissements

## Les 50 ans des établissements de Castille et la pose de la première pierre du Dispositif d'Habitat Accompagné le 18 septembre 2017 à Tonneins

Les résidents et leurs proches n'ont pas hésité à braver la pluie le 18 septembre pour assister aux cérémonies destinées à fêter les 50 ans de l'ESAT/foyer/SAVS de Castille et la pose de la première pierre du futur dispositif d'Habitat Accompagné, qui sera implanté à Tonneins.

Selon les vœux des futurs résidents eux-mêmes, consultés lors de l'élaboration de ce projet, cette structure sera construite dans la commune voisine, jugée plus attrayante et dynamique car desservie par les bus et dotée par exemple d'un cinéma et de nombreux services de proximité comme l'a rappelé Madame BONADONA, Présidente de l'Algeei, aux représentants des partenaires présents, AXENTIA (investisseur), ICADE (constructeur), du représentant du CD 47 et des élus locaux, en retraçant la genèse du projet.

Cette structure livrée par le constructeur ICADE en 2019, comprendra 24 studios indépendants de 25 m2 environ, 8 studios pour travailleurs retraités (dont 2 transformables pour les couples), et 4 studios pour personnes avec TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

Ce Dispositif d'Habitat Accompagné disposera de nombreux services, d'une buanderie, restauration chaude et froide, salles activités éducatives et de loisirs permettant aux résidents à partir de 18 ans de bénéficier de conditions de vie, d'accessibilité et d'inclusion sociale en adéquation avec leurs attentes et besoins.

Comme tout un chacun, les « jeunes » pourront se rendre quotidiennement à l'ESAT de Castille distant de quelques kilomètres pour y travailler, en prenant le bus ou leur propre véhicule, et franchir ainsi un pas supplémentaire notable vers l'inclusion.



Hélène LHOSTIS,  
Chargée de mission  
FEHAP Nouvelle Aquitaine

## Animation goûter du CAMSP de MARMANDE

Nous avons eu le plaisir cette année encore de partager avec les enfants, les familles et l'équipe du CAMSP de Marmande un bel après-midi convivial pour clôturer cette fin d'année.

En effet, le mercredi 21 juin 2017, tous les enfants et leurs parents ont été invités à partir à la rencontre des chevaux, poneys et autres équidés de l'association Equi'Sabaca à Virazeil. Les participants qui ont bravé la chaleur caniculaire de cette journée, ont pu profiter du cadre en plein air pour assister à la représentation d'un conte espagnol « *La princesa de Trujillo* » mais aussi de s'initier à la pratique de la calèche. Les professionnels encadrant l'animation ont également proposé des balades ainsi que des jeux divers aux enfants.

Nous avons par la suite dégusté avec engouement les réalisations culinaires des petits et grands, qui comme chaque année ont été généreuses, un grand merci à notre agent de service, Sylvie LABONNE pour son gâteau « manège à chevaux » extraordinairement beau et bon.

Toute l'équipe du CAMSP de Marmande remercie encore chaleureusement les familles pour leur participation et l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de cette journée. Nous vous disons à l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Sûle Altiner, Éducatrice de Jeunes Enfants





## 5<sup>ème</sup> remise des attestations de compétences à Boé



Plus de 800 personnes venues de toute l'Aquitaine étaient présentes le 12 juin à la salle François Mitterrand à Boé. Toutes étaient venues féliciter les 350 personnes en situation de handicap auxquelles a été remise une attestation de compétences.

En effet, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Aquitain Différent et Compétent regroupe 26 associations gestionnaires (soit 84 établissements engagés) sur l'Aquitaine. Partant du principe que « tout le monde sait faire quelque chose », ce collectif vise à

promouvoir la reconnaissance et le développement des compétences et des acquis professionnels, quel que soit le niveau de performance opérationnelle.

Ainsi, ces 350 personnes accueillies en ESAT, IME ou ITEP ont pu démontrer à un jury qu'ils maîtrisaient certaines compétences métier d'un référentiel précis (ex : agent des systèmes industriels, ouvrier paysager...). Ce degré de maîtrise a pu être validé par l'Éducation Nationale ou le Ministère de l'Agriculture. C'est donc avec beaucoup de fierté qu'ils ont invité leurs proches et amis à cette journée de remise des attestations le 12 juin, mettant ainsi en avant leur professionnalisme. « Maintenant, j'ai un vrai métier » disait l'une d'elle.

Une belle journée chargée d'émotions...



Stéphane CORNUAULT,  
Directeur de l'ESAT Agnelis

## Les petits « des Trois Ponts » à Arcachon

Comme chaque année, l'équipe du groupe des plus jeunes de l'IME Les Rives du Lot a organisé un séjour de fin d'année. À cette occasion tout le groupe est parti à Arcachon du mardi 30 mai au jeudi 1<sup>er</sup> juin. Ces trois jours ont permis à chaque enfant, de partager un moment de détente et de loisirs avec l'ensemble du groupe dans un contexte extérieur. Les enfants se sont montrés autonomes, participatifs et nous avons perçu une belle dynamique de groupe. Durant ce séjour différentes activités ont été proposées : découverte de l'océan, parc animalier, de loisirs et d'attraction « La Coccinelle » à Gujan-Mestras (33). Nous avons été hébergés au « Domaine de la dune » en pension complète. Nous garderons un excellent souvenir de ce transfert, les enfants ont été très heureux, nous retiendrons les moments de joie au parc de la coccinelle et le plaisir de se retrouver tous ensemble durant ces 3 jours.



Les éducatrices du groupe des petits Bernadette BAUREILLE, Christelle DA COSTA LIMA, Carmen MOYA, Cathy PAREIL.

## DUODAY #3 c'est reparti ! Jeudi 26 avril 2018

C'est une première : la Belgique, l'Irlande, l'Irlande du Nord, la Suède, l'Allemagne, le Portugal, la Finlande et la France organiseront un DUODAY à la même période :  
entre le 20 et le 26 avril.

L'équipe duoday est ainsi repartie à l'aventure...

Objectif : 250 duos en France !

Parlez-en autour de vous !

### **BILAN DUODAY 2017**

Pour cette deuxième édition du Duoday qui a eu lieu le 30 mars, 93 entreprises et 179 stagiaires ont tenté l'aventure. Le bilan fut très positif : de belles rencontres, des personnes sensibilisées et 25 métiers représentés permettant ainsi aux personnes accueillies de préciser leur projet professionnel. Préparateur de commandes, agent de service, commis de cuisine et agent administratif représentent à eux seuls plus de 50 % des postes proposés. Il nous faudra demain nous réorganiser afin de créer un vivier de compétences pour répondre aux demandes des entreprises et collectivités.



### Le Duoday 2017 en chiffres

1/3 des stagiaires n'avaient jamais travaillé en entreprise ou collectivité.

1 stagiaire sur 2 ne connaissait pas le métier proposé.

50% des salariés ont changé de regard sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

Grâce à la collaboration des ESAT du département, de l'IME de Vire-sur-Lot et de Cap Emploi, l'ensemble du département a pu être couvert.

Pour finir de belles perspectives de stages et de mises à disposition.



### Commentaires des stagiaires

« Je souhaite faire un stage ou une mise à disposition. »

« J'ai aimé de voir autre chose avec ce métier-là. »

« J'aimerais essayer un poste en caisse. »

« M'a permis de mettre en avant mon savoir-faire et aussi que le handicap ne veut pas dire qu'il faut un fauteuil roulant. »

« J'ai découvert d'autres méthodes de travail »

« Content d'avoir relevé le défi. »

« Il devrait y avoir plus de journées Duoday pour découvrir plusieurs métiers. »

Le 30 mai a permis de réunir 350 personnes pour une restitution du bilan 2017. Ce fut l'occasion d'écouter les retours d'expérience des entreprises Leroy Merlin, Gifi, Métro, Maçonnerie Amoros : l'appropriation de cette opération par les entreprises et leurs équipes, les préjugés qui ont pu laisser place au dialogue et aux échanges permettant à tous stagiaires et salariés de mieux se connaître. Ils ont noté que les stagiaires avaient de bonnes compétences, et de leur côté les stagiaires ont démontré leur envie d'intégrer le monde de l'entreprise.



Tous les participants souhaitent revivre l'expérience. RDV est pris le 28 avril 2018 avec une touche européenne !

L'équipe Duoday de l'ESAT Agnelis  
Delphine SCOPEL, Karine BLANCONIER,  
Patrick RICHARD

## La protection juridique à destination des jeunes majeurs : quand, comment, pourquoi, pour qui ?\*

L'avenir et la protection des jeunes accueillis à l'IME Lalande et Fongrave est une des priorités des institutions et des familles.

L'entrée dans la vie adulte et notamment le passage à la majorité questionnent nos jeunes et leurs proches. La protection juridique est une question complexe qui nécessite l'éclairage d'une équipe spécialisée dans ce domaine. C'est pour cette raison que le Conseil de la Vie Sociale de l'IME Lalande a été à l'initiative d'un souhait d'information sur cette thématique.

L'IME Lalande a répondu à ce besoin en contactant l'association APTIM (Association Parentale de Tutelle des Inadaptés Mentaux) implantée à Villeneuve-sur-Lot qui a immédiatement répondu présente.

Le 28 mars dernier, a eu lieu, une réunion d'information à l'IME Lalande sur le thème : la protection juridique, quand, comment, pourquoi, pour qui ?

Cette réunion était ouverte aux familles des usagers de Lalande ainsi qu'aux professionnels du centre de ressources de Fongrave/Lalande/SESSAD d'Agen.

Stéphane WEINGAND, Directeur de l'APTIM et Isabelle LAFFARGUE, chef de Service ont donc été les chefs d'orchestre de cette intervention. Après une présentation de ce qu'est une mesure de protection, à qui elle s'adresse et comment il faut procéder, les familles et les professionnels ont pu les interroger. Ce fut une présentation interactive, riche d'enseignements.

L'assistance a été très en demande d'informations sur 3 mesures essentielles\* :

- La sauvegarde de justice.
- La curatelle simple ou renforcée.
- La tutelle.

Les familles se sont intéressées aux différences entre ces mesures afin de pouvoir identifier au mieux celle qui convient à leur enfant. D'autres questions ont également porté sur les différents tuteurs possibles : un membre de la famille, un organisme tutélaire, la possibilité pour le jeune majeur de pouvoir donner son avis, l'irrévocabilité d'une mesure ou pas ?

À ensuite été abordé le sujet de la procédure auprès du juge, des pièces nécessaires au dossier et la question de l'expertise médicale.

Des précisions sur les obligations réglementaires du mandataire et les limites du mandat ont été apportées.

L'APTIM a livré des informations essentielles à la compréhension de la question de la protection juridique sans entrer dans des détails complexes.

Les professionnels et les familles ont exprimé leur satisfaction, en voici quelques témoignages :

« La réunion a été très bénéfique ».

« La proposition de cette présentation aux familles est une bonne chose car nous sommes parfois démunis pour rechercher l'information ».

« Je sais maintenant quelle est la démarche à faire, le coût, où et quand demander un dossier ».

« Je sais que je peux contacter l'APTIM si j'en ai besoin ».

« C'était très intéressant et les intervenants se sont exprimés de façon très claire. Je retournerai vers eux au moment où la question se posera pour mon enfant ».

« Faire deux réunions distinctes, familles et professionnels pourraient être intéressants car les questionnements ne sont pas les mêmes ».

Les professionnels n'ont pas manqué non plus de s'interroger : serait-il possible d'enrichir le partenariat entre les organismes tutélaires et l'institution et de quelle manière afin de travailler un projet commun pour le jeune majeur ? Le juge peut-il demander à entendre l'institution ?

« Pour moi professionnelle, cela a permis une remise à niveau de mes connaissances. Pour les familles, il me semble que cela a mis en lumière les étapes à venir ».

« Pour moi, c'était nécessaire. La forme était très interactive. Cela nous a apporté des éléments pour pouvoir accompagner les jeunes majeurs qu'on accueille en étant plus proche de leurs besoins ».

« Cela nous a ouvert des perspectives d'accompagnement singulières ».

L'APTIM a rappelé sa mission de service public. Tant les familles que les professionnels savent qu'ils peuvent interpeller cette association pour toutes questions et/ou conseils :

nous tenons à les remercier pour leur intervention claire et conviviale (Service APTIM de Villeneuve sur Lot au 05 53 36 77 15 ou bien par courriel [aptim47@gmail.com](mailto:aptim47@gmail.com)).

Nos institutions peuvent également faire le lien entre les familles et les associations tutélaires si nécessaire.

Nous remercions également les professionnels et bien évidemment les familles pour leur présence et leur participation active.

Mme CALIOT, CISP

Mme MARAILHAC, assistante sociale

Mme ROUSSELLE, psychologue

\*<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155>

## L'équipe de basket du foyer de Castille

Au mois de septembre 2012, j'ai contacté la Fédération de Sport Adapté pour lui présenter le projet de créer une équipe de basket avec les usagers du Foyer d'Hébergement de Castille à Clairac.

J'ai été mise en relation avec le Club de Basket de Laffite sur Lot désireux de créer une équipe avec des adultes relevant de handicap, au sein de leur club.

J'ai rencontré les dirigeants pour échanger sur nos projets respectifs. 18 personnes du foyer sont désireuses de pratiquer le basket. L'équipe s'appellera « **Les Comics** », nom choisi par les joueurs.

Les entraînements seront gérés par Mme Valérie Lahda, présidente du club, éducatrice sportive et éducatrice travaillant à l'ITEP de Gardolle assistée de Mme Sylvie Morichon, éducatrice sur le foyer d'hébergement de Castille.

**En janvier 2013**, l'équipe de basket du foyer d'hébergement de Castille se crée. Durant les 6 premiers mois (de janvier à juin), les sportifs se sont formés à la pratique du basket tous les mardis de 19h à 20h.

En septembre, le club modifiera ses statuts afin d'ouvrir officiellement une section Sport Adapté (Situation médiatisée pour son innovation en Lot-et-Garonne).

Il a été nécessaire de **construire ensemble un groupe**, de les préparer physiquement, techniquement et de les confronter à la notion d'échanges sportifs avec d'autres équipes (esprit de compétition) tout en tenant compte de leur fragilité psychologique et/ou physique.

Durant la saison septembre 2013/ mai 2014, nous avons participé à 6 tournois sur l'Aquitaine (Lavardac/47, Horsarrieu/40, Périgueux/24, Monségur/40, Sainte-Eulalie/33 et Orthez/64).

À l'issue de ces tournois, nous avons participé, du fait de la proximité géographique, au championnat de France organisé les 5/6/7 et 8 Juin 2014 à Agen. Nous avons été classés 13<sup>ème</sup> du classement général en division 2.

Des équipes de toute la France se sont retrouvées pour jouer, gagner ou perdre, pour échanger et fêter un évènement en récompense de présence et leur participation.

### **Saison 2014/2015**

Cette saison commencera avec de nouveaux objectifs :

Le recrutement de nouveaux joueurs.

- Intégrer la vie associative du club : 3 joueurs du foyer/SAVS deviennent membres du bureau de l'association. Ils participent à des réunions d'organisation de manifestations organisées durant la saison comme la journée de randonnées en septembre
- Animer bénévolement une soirée repas dansante en juin par un joueur.
- Augmenter la durée d'entraînement de 30mn soit de 18h30 à 20h.



### **Saison 2015/2016**

Création d'une équipe mixte : 2 jeunes filles viennent renforcer l'équipe masculine.

Les efforts fournis et la motivation sont présents tout au long de la saison.

Des progrès dans la dextérité du jeu sont visibles et la notion d'esprit d'équipe est présente.

Le groupe étant hétérogène dans leur problématique personnelle et le niveau de pratique de ce sport, les entraîneurs devront adapter régulièrement leur pédagogie et leur méthode d'entraînement afin que chaque joueur trouve sa place, dans un souci de confort de jeu et amélioration personnelle.

Pour pallier à ces problématiques, il est envisagé de renforcer l'équipe d'encadrement.

M. Laurent Ribes, co-président et entraîneur de l'équipe sénior du club vient nous rejoindre en cours de saison.

Les résultats des matchs en D2 étant décevants pour les joueurs, ils ne souhaitent pas participer au championnat de France.

Par contre, l'inclusion sociale des licenciés Section Sport Adapté, au sein de ce club, est positive et à souligner.

Des rencontres, des sorties sportives et des repas regroupant tous les adhérents petits et grands, les bénévoles et les familles, sont régulièrement organisées, et l'ambiance devient de plus en plus cordiale et chaleureuse.

Ils participent aussi aux réunions de bureau du club où leur voix sont entendues et respectées.

### **Saison 2016/2017**

La mixité est davantage représentée : 4 filles et 12 garçons constituent l'équipe.

De nouveaux projets sont alors envisagés par les 3 entraîneurs :

- Réorganiser, adapter et concevoir une meilleure relation pédagogique permettant de donner du sens aux apprentissages et à la pratique,
- Choisir des démarches pédagogiques permettant aux joueurs de s'engager à partir de leurs ressources cognitives, effectives et psychiques.

## Suite...

Nos objectifs restent de transmettre une technicité nécessaire à l'adaptation des pratiques, en adéquation avec leur niveau.

Nous avons démarré en septembre le championnat régional en changeant de division (D3) du fait de la constitution et du niveau de l'équipe. A ce jour, les résultats des rencontres sont encourageants et positifs. L'équipe retrouve alors la motivation, l'esprit collectif et le plaisir de jouer.

L'équipe occupera la 1<sup>ère</sup> place du Championnat Régional.

La participation de l'équipe au Championnat de France est réalisable dans l'esprit des joueurs. Il se déroulera du 2 au 6 Juin 2017 à Aulnay- sous- Bois (93) proche de Paris et à environ 700 km de Clairac.

Ensemble, nous organiserons un loto avec l'aide et le soutien du club de Lafitte, afin de réaliser un bénéfice pour aider les joueurs dans le projet, nous avons également reçu des soutiens financiers des entreprises et une subvention de la mairie de Lafitte sur Lot, sans oublier la participation financière de l'établissement de Castille.

Nous sommes donc partis à 21 : 15 joueurs, 2 encadrants du foyer et 4 bénévoles.

Nous avons mutualisé les transports avec le CHVS de l'Agenais.

Notre participation est une première expérience pour certains joueurs du groupe, mais la pression de l'évènement est présente pour tous. Si l'objectif visé n'est pas la 1<sup>ère</sup> place, le groupe a réussi à dépasser ses fragilités pour faire preuve de courage et termine 5<sup>ème</sup> au Championnat sur 23 équipes engagées.

Pour fêter ce résultat, l'établissement a organisé un apéritif dinatoire sur le foyer, et, le dimanche 18 juin 2017, la Mairie de Lafitte-sur-Lot a convié tous les participants à un vin d'honneur et à une remise de médailles.

Lors de la fête de fin de saison du 17 juin, le club de Lafitte-sur-Lot, nous a fait l'honneur et la surprise de nous remettre à leur tour une médaille et un trophée Tour Eiffel.

C'est donc un merci à tous !!!!

Nous avons vécu une belle aventure humaine et sportive, avec une cohésion positive dans le groupe et notre prochaine participation qui se déroulera à Saint-Malo est déjà présente dans nos esprits.

Rédigé par l'éducatrice référente de l'activité,  
Sylvie MORICHON

«Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends...» Nelson MANDELA

## Projet SPA à la Couronne

Depuis plusieurs années, maintenant, le partenariat créé avec la Société Protectrice des Animaux du Lot-et-Garonne s'est pérennisé et la relation de confiance que nous avons entretenue a permis de faire évoluer le projet en cours.

Auparavant, le projet était axé essentiellement sur la médiation animale.

Petit à petit, nous avons fait évoluer le projet afin que le groupe s'investisse un peu plus en termes de bénévolat. Nous nous sommes plus inscrits dans la vie de la SPA par des actes comme l'entretien des locaux où sont accueillis les animaux, la rénovation ou les créations de niches avec la collaboration de l'atelier technique.

Je me suis rendu compte à quel point cet acte bénévole pouvait apporter reconnaissance et valorisation personnelles chez le résident.

De plus, l'arrivée de jeunes gens au foyer a aussi orienté l'idée d'une évolution de ce projet, avec des objectifs différents et un axe de travail basé sur la citoyenneté et l'inclusion.

C'est ainsi que chaque mercredi après-midi, munis d'une tenue de travail et d'une grande motivation nous faisons du bénévolat en totale autonomie sur le site de la Société Protectrice des Animaux du Lot-et-Garonne.



David MILLA,  
Aide-Médico-Psychologique

## Soirée des anciens...

Le SIPFPRO (Service d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) de l'IME Les Rives du Lot compte en son groupe un nombre certain de jeunes âgés de plus de 17 ans à qui l'on demande de se « PRO » « JETER » dans un avenir hors IME alors même qu'ils y ont encore les deux pieds. Avec la concrétisation, la matérialisation d'une unité jeunes majeurs (en cours de construction) dédiée aux jeunes de 17 ans et plus, les supports de soutien sont innovants et ne manquent pas de signes forts en termes de processus de maturation :

- Accompagnement différencié au sein même de l'IME et du SIPFPRO
- Partenariat avec les établissements de type foyer occupationnel.
- Immersion ESAT.
- Participation aux activités sport adapté adultes...

Pour finir et appuyer cette année d'imprégnation au monde des adultes et pour soutenir ce travail de projection, les jeunes majeurs ont invité leurs anciens camarades et familles respectives pour une auberge espagnole, celle-ci permettant en toute convivialité l'échange d'expériences entre jeunes mais aussi entre les familles des anciens et des futurs anciens...

Comme le témoigne les clichés pris à cette occasion ce fut une réussite, le plaisir de se retrouver fut commun à tous, jeunes, familles et professionnels.

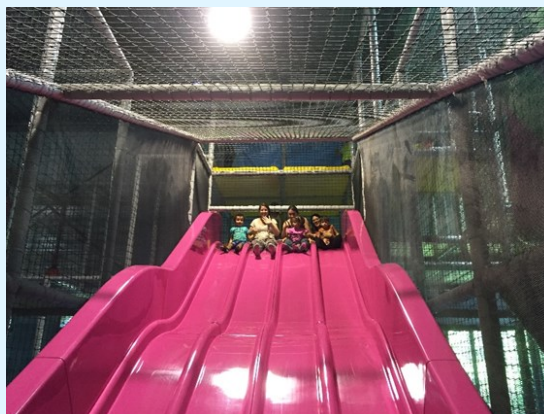
Merci à nos anciens d'être venu dynamiser notre pratique et inspirer nos jeunes...



L'équipe du SIPFPRO  
Fabienne GIRARDI  
Sandrine MONDIN  
Khaled FERDJAoui  
Cécile DANET



## Sortie de fin d'année de l'UEMA



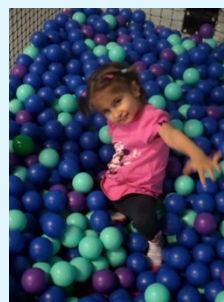
Pour conclure cette année de construction et de mise en route de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme, le mercredi 5 juillet 2017 a eu lieu notre première sortie scolaire à Royal Kids.

Les enfants ont pu profiter de ce moment convivial et sportif accompagnés de l'ensemble de l'équipe.

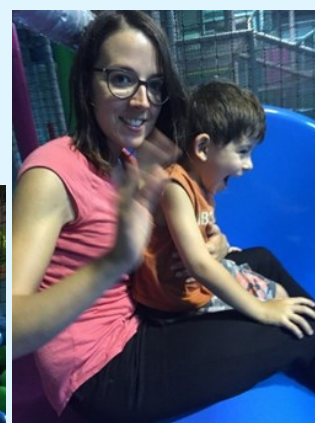
Nous avons pu pique-niquer au sein de l'école en compagnie des autres enfants de la maternelle restant en garderie du midi. Un évènement pour les enfants car un changement dans leur petite routine.

L'arrivée à Royal Kids s'est faite en douceur et rapidement les enfants ont pu profiter des toboggans, grimper, sauter, lancer des balles, courir partout. Ils s'en sont donnés à cœur joie. S'en est suivi un bon goûter avant de sonner l'heure du départ et le retour à l'école où les parents nous attendaient avec impatience.

Tout le monde est rentré content.



L'équipe de l'UEMA



## La Couronne : sortie au parc animalier de Gramat (46)



Le mardi 4 juillet 2017, avec sept résidents du foyer et deux éducateurs, nous sommes allés au Parc Animalier de Gramat dans le Lot. Nous sommes partis le matin de bonne heure afin de pouvoir profiter de cette journée ensoleillée.

Nous avons pu voir divers animaux que nous n'avons pas l'habitude de voir comme des : loups, ours, renards des neiges, cerfs, cygnes, flamands rose, bisons d'Amérique, lamas et tant d'autres...

Nous avons eu la chance de pouvoir observer le nourrissage des loups et des ours.

Durant cette journée ensoleillée nous avons partagé un pique-nique, une boisson rafraîchissante a terminé cette agréable journée.

Laurence MASSALONGO,  
Éducatrice spécialisée



## La Couronne : sortie au parc Walibi



Le lundi 7 août nous sommes partis en sortie au parc Walibi, avec un groupe de sept résidents, Alexia, Rose, Thibault, Jérôme, Maxime, Virginie et Nicolas.

La bonne ambiance a démarré pendant le trajet et a continué tout au long de l'après-midi. Tout le monde a passé une excellente après-midi tant les résidents que les éducateurs.

Quelques activités aquatiques étaient les bienvenues accompagnées de bons moments de rigolade.

L'après-midi s'est terminé par une petite pause sucrée où tout le monde a su apprécier sa petite glace.

Elyane RIBES,  
Aide Médico Psychologue





Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion

## BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M.\* \_\_\_\_\_

En qualité de \*: personne qualifiée s'intéressant aux missions de l'ALGEEI - représentant des usagers  
- usager - salarié - autre, préciser : \_\_\_\_\_

Ou

Association \_\_\_\_\_

Représentée par : Mme, Mlle, M. \_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

**Souhaite adhérer à L'Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion.**

**Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de l'association et me déclare en conformité d'esprit avec sa philosophie et ses objectifs.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

*\*rayer les mentions inutiles*

Signature

Les montants des cotisations 2017/2018 sont fixés à :

- adhésion individuelle : 5 €
- adhésion association : 15 €

À retourner à : Agropole - Bât. Deltagro 3 - BP 361 - 47931 AGEN CEDEX 9  
Tél. 05 53 77 15 80 - Fax 05 53 77 15 99 - <http://www.ALGEEI.org> - E-mail [contact@ALGEEI.org](mailto:contact@ALGEEI.org)  
*Accompagné du règlement libellé à l'ordre de ALGEEI.*

BULLETIN D'ADHESION 2017/2018